



Bruxelles, le 5 février 2021

CM 1575/21
OJ CRP1

CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR PROVISOIRE
COMITÉ DES REPRÉSENTANTS PERMANENTS (1^{re} partie)

Bâtiment Justus Lipsius, Bruxelles
10 février 2021 (10:00)

Format 1+1 (+1 en salle d'écoute)

Points avec débat (II)

Éducation, jeunesse, culture et sport

Vidéoconférence informelle des ministres de l'éducation, 19 février 2021: préparation

Équité d'accès, inclusion et réussite pour tous en matière d'éducation
et de formation
Débat d'orientation

Compétitivité

Vidéoconférence informelle des ministres chargés du marché intérieur et de l'industrie,
25 février 2021: préparation

Le nouvel agenda du consommateur - Le rôle clé des consommateurs
dans la reprise économique et la nécessité de renforcer la résilience
des consommateurs
Débat d'orientation

Marché intérieur et industrie

Conclusions sur un nouvel agenda du consommateur	5839/21
<i>Préparation en vue de l'approbation</i>	5947/21

Télécommunications

Règlement "vie privée et communications électroniques"
Mandat de négociation avec le Parlement européen

 5840/21

Divers

Points sans débat (I)

Transports

Règlement relatif à la non-application temporaire des exigences concernant les créneaux #2
Décision de recourir à la procédure écrite pour l'adoption de l'acte législatif

 5861/21
AVIATION

Règlement concernant des mesures relatives à la validité des certificats, licences et agréments et au report de vérifications et formations en raison de la pandémie de COVID-19
Décision de recourir à la procédure écrite pour l'adoption de l'acte législatif

 5862/21
MAR

(évent.) OMI - Contribution de l'Union - NCSR 8 sur le service de communication bidirectionnelle de Galileo
Approbation

5873/21
MAR
OMI

Télécommunications

Partenariat mondial pour l'intelligence artificielle (PMIA)
Approbation
Décision de recourir à la procédure écrite

 5939/21
5952/21
TELECOM

Agriculture

Directives volontaires du CSA sur les systèmes alimentaires et la nutrition
Coordination d'une position commune au sein de l'Union européenne

5670/21
FAO

-
-  Première lecture
 -  Décision de procédure par le Coreper (article 19, paragraphes 3 et 7, du règlement intérieur du Conseil)
 -  Sur la base d'une proposition de la Commission
-

NB: Les documents du Conseil sont disponibles sur le Portail des délégués. Les commis de salle fourniront des exemplaires supplémentaires sur demande dans les plus brefs délais.